

Françoise signale une tribune parue dans le journal Le Monde : France-Algérie : « Les harkis méritent mieux qu'un rapport mémoriel lacunaire et cynique à leur égard »

(Je le cite entièrement car il est réservé aux abonnés)

TRIBUNE

Dalila Kerchouche, journaliste et Charles Tamazount, juriste

Le rapport de Benjamin Stora aurait dû être l'occasion d'un examen de conscience de l'État dans la tragédie de ces 150 000 soldats musulmans restés fidèles à la France. Elle n'est qu'à peine évoquée, regrettent, dans une tribune au « Monde », l'essayiste Dalila Kerchouche et le juriste Charles Tamazount, tous deux enfants de harkis.

Il n'est jamais bon de taire des vérités quand on veut les réconcilier. « Les vérités (...) que l'on tait deviennent vénéneuses », disait Nietzsche. Cinquante-neuf ans après la fin de la guerre d'Algérie, nous pensions que la vérité des différentes mémoires de ce conflit avait progressé. Et pourtant... Consternation et colère, tels sont les deux sentiments que nous inspire le rapport de l'historien Benjamin Stora remis au président de la République le 20 janvier. Comme les 7 millions de Français touchés par cette guerre, nous, descendants de harkis, attendions beaucoup de ce texte.

Pendant ce conflit, nos pères ont pris les armes pour s'engager aux côtés de la France, comme 150 000 soldats musulmans restés fidèles par tradition militaire, par refus de la violence aveugle du FLN [Front de libération nationale] ou par adhésion aux valeurs françaises. L'armée française leur avait promis protection, engageant par là même sa parole et son honneur. Mais, après les accords d'Evian [signés le 18 mars 1962, ils mirent fin à la guerre d'Algérie], victimes d'un terrible abus de confiance, ces soldats et leurs familles furent abandonnés à leur propre sort par les autorités françaises sur le sol algérien.

La suite, aussi tragique qu'inhumaine, est désormais connue de l'opinion publique. Nos parents, rescapés des massacres, furent relégués sur le territoire national dans des camps durant plusieurs décennies, en dehors de tout cadre légal et au mépris des droits fondamentaux les plus élémentaires de notre République. Cette réalité, aussi honteuse soit-elle pour notre pays, est aujourd'hui une vérité solidement établie par la justice française. Le 3 octobre 2018, le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative, a clairement reconnu les fautes et la responsabilité de l'État français dans les conditions inhumaines réservées aux harkis dans les camps du sud de la France.

*L'ampleur du drame occultée*

Avec le rapport Stora, nous attendions que l'État français réalise enfin un examen de conscience sincère et authentique, notamment sur cette politique d'internement de plusieurs milliers de Français dans des camps. Car il s'agit bien là d'un scandale d'État, une des plus graves violations des droits de l'homme perpétrées sur le sol français au cours de ces soixante dernières années.